

BULLETIN D'INSCRIPTION
Marché de Noël de Trévenans – 3 décembre 2017

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Description précis des produits vendus :

→ Je désire réserver tables de 1,10 m (maxi 3 tables/exposant)
Soit x 5 € =€

Documents à joindre (tout dossier incomplet sera refusé) :

- Bulletin d'inscription et attestation dûment remplis et signés,
- Règlement dûment signé,
- Chèque correspondant à l'ordre de l'association « les Abeilles »,
- Copie recto/verso de la carte d'identité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'association les Abeilles
au 06 99 34 64 38 – Mail : henisse.viviane@neuf.fr

Fait àle
Signature

Une petite restauration est prévue sur place, ainsi que quelques animations.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*Je soussigné(e),atteste sur l'honneur ne pas avoir
participé à plus de 2 marchés de Noël ou de même nature au cours de l'année 2017.*

*Fait àle
Signature*

**A renvoyer sous format papier à Viviane HENISSE
35 route de Vourvenans – 90400 TREVANANS
ou à déposer à la mairie de Trévenans au nom de « Association Les Abeilles »**

MARCHE DE NOEL DE TREVENANS
organisé par « Les Abeilles » - 3 décembre 2017

REGLEMENT :

Article 1 :

Ce marché est réservé exclusivement aux artisans/créateurs amateurs.

Article 2 :

Le matériel à disposition des exposants se compose de table(s), chaise(s) et de prises électriques (grille sur demande).

Article 3 :

La participation se fait uniquement sur inscription préalable (bulletin au verso). L'association se réserve le droit de refuser des exposants ou d'annuler la manifestation.

Article 4 :

Les droits d'inscription sont fixés à 5 € pour une table de 1,10 m ; il est possible de prendre jusqu'à 3 tables par exposant. Chaises et électricité sont mises à disposition. Les rallonges et triplettes ne sont pas fournies. Possibilité d'avoir une grille par exposant sur demande.

Article 5 :

La manifestation se tiendra à la salle polyvalente de Trévenans (rue du Canal, derrière la mairie). Les horaires d'ouverture sont de 10h à 18h. L'installation des stands se fera de 8h à 10h. Les départs ne pourront se faire en milieu de journée.

Article 6 :

Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre au moment de leur départ.

Article 7 :

Les pièces à fournir pour le dossier d'inscription sont les suivantes :

- bulletin d'inscription et attestation dûment remplis et signés,
- règlement dûment signé,
- chèque à l'ordre de l'association Les Abeilles,
- copie recto/verso de la carte d'identité.

Article 8 :

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte du matériel de l'exposant.

Fait à le

Signature, précédée de la mention « *lu et approuvé* »